

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DU DOMAINE FORESTIER EN AFRIQUE (2024-2030) (NOTE CONCEPTUELLE)



Discussion autour d'un arbre d'Azobe (*Lophira alata*) lors de la visite sur le terrain à l'Arboretum Raponda Walker, Libreville, Gabon, 12 Juillet 2023. © Denis Mahonghol.

Juillet 2023

Cette note conceptuelle a été élaborée en marge des travaux de groupes de discussion lors du programme du Centre d'Etudes Stratégiques d'Afrique - Coordination des réponses du secteur de la sécurité pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, qui s'est tenu à Libreville, au Gabon, du 10 au 14 juillet 2023.

Elle a été préparée par les **membres du groupe de discussion 4** : Commissaire de Police Awizoba Yao (Police, Togo) ; Cmdt Boris Mossedzedi (Police, République du Congo) ; Brigadier Général David Kitenge (CorPPN, République Démocratique du Congo) ; Danielle Kengue Rojula (MINEF, Gabon) ; Denis Mahonghol (TRAFFIC Int., Bureau Programme Afrique Centrale) Loubistell Mpika Ngoubili (Ministère de l'Economie Forestière, République du Congo) ; Kelvin Nkandela (Police, Zambia) ; Marie Therese Gomez (Justice, Gambie) ; Cmdt Olivier Brou N'guessan (Gendarmerie, Côte d'Ivoire) ; Sosthène Ndong Obiang (ANPN, Gabon) ; Yaya Traore Tahir (INTERPOL, Bureau Afrique Centrale) ; Lt Col. Philemon Ngatoua (Défense, RCA). **Facilitateurs** : Dr Nathaniel Allen (CESA, Etats Unis) ; Loic Moudouma (CESA, Gabon).

TABLE DE MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	3
1. ETAT DES LIEUX	4
A. <i>VUE D'ENSEMBLE</i>	4
B. <i>MODÈLE SITUATIONNEL GÉNÉRAL POUR LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLÉGALE ET LE COMMERCE ASSOCIÉ</i>	5
2. VISION	7
4. MISE EN OEUVRE	9
REFERENCES	11

LISTE DES ACRONYMES

CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CER	Communauté Economique Régionale
CESA	Centre d'Etudes Stratégiques de l'Afrique
Cmdt	Commandant
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
Col	Colonel
CorPPN	Corps pour la Protection des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles Apparentées
EFI & CA	Exploitation Forestière Illégale et Commerce Associé
ha	Hectare
Lt	Lieutenant
MINEF	Ministère de l'Economie Forestière, de l'Eau, de la Pêche et des Parcs Nationaux
ODD	Objectifs du Développement Durable des Nations Unies
PACL	Peuples Autochtones et Communautés Locales
RCA	République Centrafricaine
S.E	Son Excellence
TRAFFIC	<i>Wildlife Trade Specialists</i> (Spécialistes du Commerce des Espèces Sauvages, ONGI)
UA	Union Africaine

1. ETAT DES LIEUX

A. VUE D'ENSEMBLE

S'étendant sur 624 millions d'hectares (ha), couvrant 20,6 % de la superficie du continent et représentant 15,6 % du couvert forestier mondial, les forêts africaines ont un rôle unique à jouer dans la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063, l'Afrique Que Nous Voulons.

Les forêts africaines sont cruciales à l'échelle régionale et mondiale pour le maintien de la qualité et de la stabilité de l'environnement. Elles fournissent des services écosystémiques d'importance mondiale et sont indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies, notamment les ODD 1, 2, 13, 14 et 15. En outre, la gestion durable des forêts contribue également à la réalisation des objectifs globaux du Forum des Nations Unies sur les Forêts et de ceux d'autres cadres et instruments mondiaux et régionaux relatifs aux forêts.

L'importance des forêts dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets est de plus en plus reconnue, comme en témoignent de nombreuses contributions déterminées au niveau national des États membres de l'UA dans le cadre de leurs efforts de mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Ce rôle des forêts et des arbres a également été reconnu dans les négociations en cours sur le changement climatique dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et dans le cadre de la neutralité de la dégradation des sols coordonnée par la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD)ⁱ.

Cependant, les forêts africaines sont confrontées à de nombreux défis qui limitent leur capacité à fournir des services écosystémiques significatifs et durables, et notamment à contribuer au développement socio-économique. Il s'agit notamment de la faiblesse des politiques forestières et d'aménagement du territoire, des pratiques de gestion forestière non durables et de la concurrence pour les terres de l'agriculture, de l'exploitation minière, des infrastructures, des établissements humains et d'autres utilisations des terres. En outre, le secteur forestier n'est pas prioritaire dans les plans nationaux et les processus de budgétisation. Surtout, les forêts africaines sont soumises à l'exploitation forestière illégale et au commerce qui y est associé.

L'exploitation forestière illégale et le commerce qui y est associé constituent une caractéristique croissante de la criminalité transnationale organisée en Afrique. On estime que les pays africains perdent 17 milliards de dollars par an à cause de ce phénomène. Les essences de bois de grande valeur font l'objet d'une demande mondiale. L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime signale que la part de l'Afrique dans les exportations de bois de rose vers la Chine est passée de 40 % en 2008 à 90 % en 2018. Ces tendances ont d'importantes répercussions sur la sécurité des différents pays africains qui fournissent des bois durs rares aux marchés mondiaux. L'exploitation forestière illégale a de nombreux effets néfastes sur l'environnement qui affaiblissent la sécurité humaine. La déforestation dans le deuxième puits de carbone du monde, le bassin du Congo, en est un exemple urgent. Mais au-delà de la dégradation de l'environnement, le trafic de bois affecte la sécurité nationale. Il amplifie les menaces posées par les groupes criminels organisés et les organisations extrémistes violentes. Il enraine également la corruption systémique qui sape la gouvernance responsable, un ingrédient clé de la paix et de la sécuritéⁱⁱ.

B. MODÈLE SITUATIONNEL GÉNÉRAL POUR LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ILLÉGALE ET LE COMMERCE ASSOCIÉ

Le modèle situationnel de lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce associé (figure 1) a été élaboré pour fournir une vue d'ensemble du phénomène. Le modèle est généralisé ; il n'est pas spécifique à un contexte, mais comprend des facteurs qui peuvent s'appliquer à tout contexte régional, national ou local. Par exemple, dans un contexte spécifique, l'intérêt central de la biodiversité (espèces) serait identifié, et seules les menaces et les facteurs applicables seraient inclus dans le modèle. Le modèle servira également de base à l'élaboration de théories du changement pour des objectifs stratégiques communs.

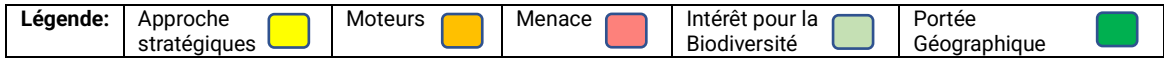
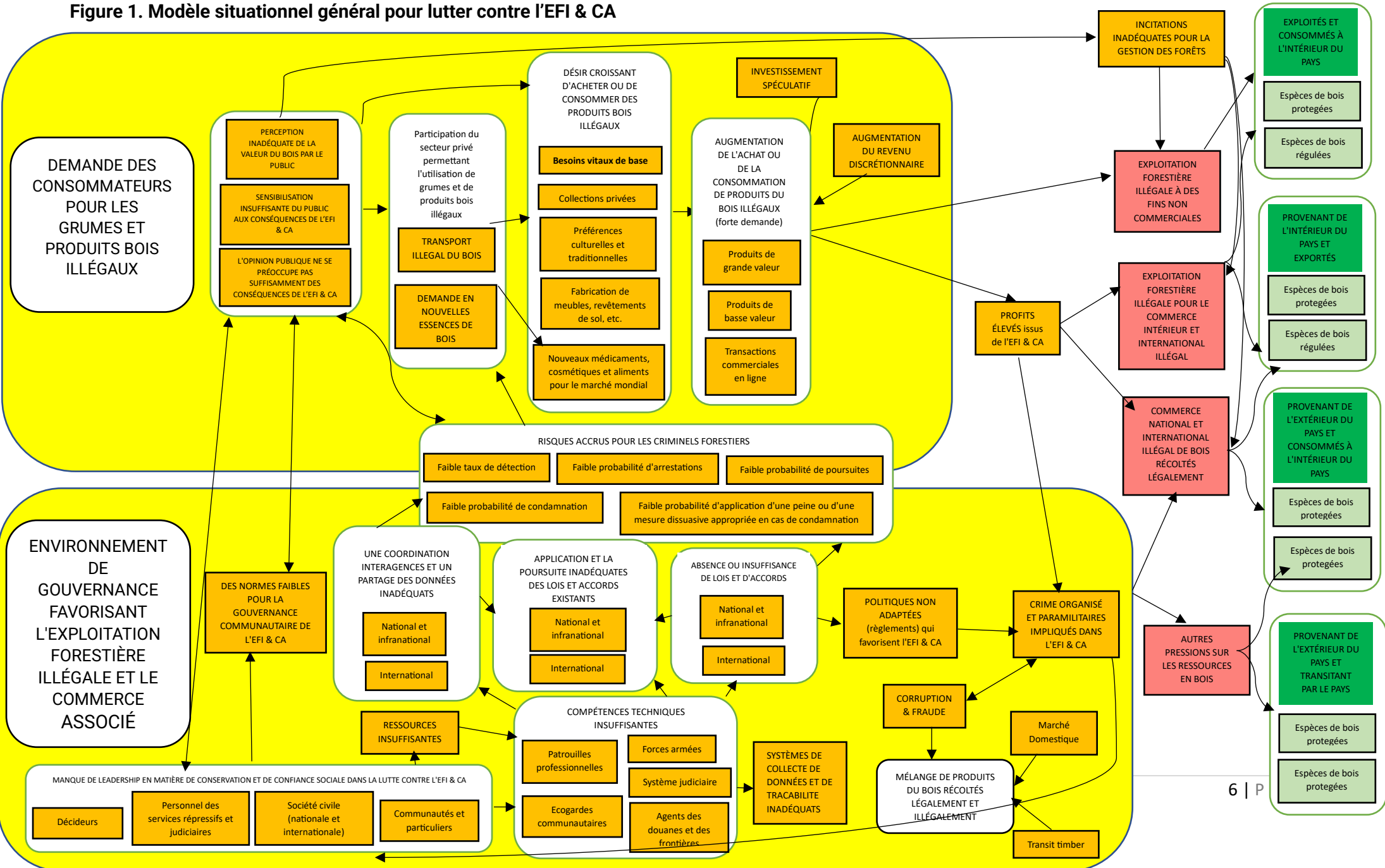


Figure 1. Modèle situationnel général pour lutter contre l'EFI & CA



2. VISION

Reflétant les réalités susmentionnées, le programme de surveillance du domaine forestier en Afrique (2024-2030) a pour objectif de renforcer l'exploitation et la gestion durables des forêts sur l'ensemble du continent en relevant les défis qui sapent la valeur et le rôle du secteur. En mettant en œuvre ce programme, l'Afrique espère stimuler le commerce légal du bois, soutenir les moyens de subsistance et augmenter les revenus à la base. Par conséquent, ce programme sert de ligne directrice aux États africains et aux autres parties prenantes africaines du secteur forestier pour les aider dans leurs efforts de lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui y est associé et, ce faisant, contre la déforestation et la dégradation des forêts d'ici à 2030.

En outre, le programme fournit un champ d'application et des domaines prioritaires pour les investissements et les partenariats dans la lutte contre l'EFI & CA. Cependant, le programme crée un environnement propice à la collaboration et à l'harmonisation des politiques entre les CERs et la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'entre les États membres. Il constitue donc une base pour le renforcement, le suivi et l'établissement de rapports sur l'EFI & CA au niveau continental.

3. DOMAINES PRIORITAIRES, OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET AXES D'INTERVENTION (ACTIONS)

DOMAINE PRIORITAIRE 1.	Surveillance et prévention du domaine forestier
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.	Suivre et prévenir l'EFI & CA pour améliorer la reconnaissance des diverses valeurs des forêts et des produits ligneux, ainsi que la production, la transformation, la commercialisation et le commerce légal et durable des produits forestiers et des services écosystémiques.
Résultats attendus	Axes d'intervention (actions)
Les cadres politiques et institutionnels sont renforcés et harmonisés avec les accords internationaux et les cadres régionaux pertinents sur les forêts	Réviser les lois et règlements (suppression des transactions en cas d'exploitation illégale), les adapter et les harmoniser en fonction des accords internationaux et les cadres régionaux pertinents sur les forêts.
La transparence du commerce des produits forestiers améliorée	Contrôler l'exploitation illégale des produits forestiers
Le système de commerce transfrontalier de produits forestiers est harmonisé	Mettre en place un système efficace de suivi des mouvements transfrontaliers de produits forestiers
	Utiliser des technologies innovantes pour identifier les essences de bois
DOMAINE PRIORITAIRE 2.	Sensibilisation, information et communication
OBJECTIF STRATEGIQUE 2.	Sensibiliser tous les acteurs du secteur forestier, informer et communiquer sur les actions.
Résultats attendus	Axes d'intervention (actions)

Amélioration de l'accès à l'information sur les ressources forestières en Afrique à tous les niveaux	Établir et renforcer les plateformes ou portails en ligne pour les systèmes d'information sur les forêts afin de permettre un suivi transparent des forêts et des arbres aux niveaux national et régional, ainsi que la collecte, la gestion et le partage des données et des résultats entre les secteurs.
	Soutenir les publications existantes ou créer de nouveaux fora pour diffuser les connaissances scientifiques, techniques et politiques et échanger des expériences et des points de vue sur l'utilisation durable et la conservation de tous les types de paysages forestiers en Afrique
	Évaluer les lacunes en matière de capacités des communautés locales dans et autour des forêts et des zones protégées et entreprendre un développement ciblé des capacités en vue d'une participation plus large des communautés.
Les transactions de commerce électronique sont suivies en temps réel	Mettre en place des systèmes de cybersurveillance pour suivre le commerce du bois et les transactions financières en ligne
DOMAINE PRIORITAIRE 3.	Opérations et dissuasion
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.	Mener des opérations régulières et dissuasives
Résultats attendus	Axes d'intervention (actions)
Brigades multinationales et mixtes en place	Mettre en place des brigades mixtes dans les pays et entre des pays
Exécution et poursuites dissuasives	Créer des institutions judiciaires spécialisées au niveau régional
PACL ⁱⁱⁱ impliqués dans des opérations forestières	Former les PACLs pour qu'ils deviennent des gardiens de la communauté et des lanceurs d'alerte
Les biens et finances issus des activités illégales sont saisis	Travailler avec les ANIF et banques pour la saisie des biens et finances des criminels forestiers
DOMAINE PRIORITAIRE 4.	Développement des capacités et des connaissances
OBJECTIF STRATEGIQUE 4.	Améliorer les capacités et les connaissances pour lutter contre l'EFI & CA d'ici 2030
Résultats attendus	Axes d'intervention (actions)
Les capacités des autorités nationales chargées de l'application de la loi renforcées	Organiser des formations spécialisées (formation militaire civile, formation judiciaire spécialisée, médecine légale, lutte contre le blanchiment d'argent, etc.) Achat d'équipements spéciaux (satellites, radars, drones, outils d'identification, dispositifs de suivi du bois, etc.) Train in quantity several law enforcement
Renforcement de la recherche et de l'enseignement forestiers pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux	Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes de renforcement des capacités aux niveaux national et régional afin de répondre de manière globale aux besoins techniques et institutionnels en matière de lutte contre l'EFI & CA. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des programmes de renforcement des capacités pour les organisations et les communautés locales afin qu'elles participent à la gestion durable des forêts.
DOMAINE PRIORITAIRE 5.	Partenariats techniques et financements
OBJECTIF STRATEGIQUE 5.	Encourager les partenariats stratégiques techniques et financiers
Résultats attendus	Axes d'intervention (actions)

Les partenaires pertinents pour soutenir la lutte contre l'EFI & CA aux niveaux national, régional et international sont évalués.	Évaluer les capacités existantes, les besoins en capacités et les opportunités des institutions et des organisations du secteur forestier pour soutenir la lutte contre l'EFI & CA.
Engagement des partenaires pertinents	Dresser une liste des partenaires techniques et financiers pertinents région par région
Reboisement des espaces déforestées ou dégradées est effectif	

4. MISE EN OEUVRE

Pour une mise en œuvre efficace du programme de surveillance du domaine forestier en Afrique, chaque résultat souhaité doit être décliné en indicateurs, en entité(s) chargée(s) de la mise en œuvre et en partenaires d'appui.

INDICATEURS	QUI MET EN ŒUVRE	PARTENAIRES D'APPUI
OBJECTIF STRATEGIQUE 1.		
Suivre et prévenir l'EFI & CA pour améliorer la reconnaissance des diverses valeurs des forêts et des arbres hors forêt, ainsi que la production, la transformation, la commercialisation et le commerce légal et durable des produits forestiers et des services écosystémiques.		
OBJECTIVE STRATEGIQUE 2.		
Sensibiliser tous les acteurs du secteur forestier, informer et communiquer sur les actions.		
OBJECTIF STRATEGIQUE 3.		
Mener des opérations régulières et dissuasives		
OBJECTIF STRATEGIQUE 4.		
Améliorer les capacités et les connaissances pour lutter contre l'EFI & CA d'ici 2030		

OBJECTIF STRATEGIQUE 5.		
Encourager les partenariats stratégiques		

REFERENCES

-
- i S.E. Ambassadrice Josefa Leonel Sacko, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture, UA.
 - ii Programme du CESA, 2023. Programme de coordination des réponses du secteur de la sécurité à la lutte contre l'exploitation forestière illégale, Libreville, Gabon, 10-14 juillet 2023.
 - iii Peuples autochtones et communautés locales